

Province de Québec

Municipalité de  
**SAINT-LUDGER-DE-MILOT**

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Rita Ouellet c.g.a. directrice générale secrétaire trésorière de la susdite municipalité, qu'en conformité avec les articles 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation triennal, tel que préparé par les évaluateurs de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, est dans le premier exercice financier de son application. (2021-2022-2023).

Toute demande de révision, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 et 174.2, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du mois suivant.

Une telle demande de révision doit être déposée au moyen de la formule prescrite à cet effet, sous peine de rejet, au bureau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, situé au 625 rue Bergeron Ouest, Alma G8B 1V3, et à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 15<sup>ième</sup> jour de septembre deux mille vingt.

Signé :



Directrice générale secrétaire trésorière